



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### programmes

Question écrite n° 14335

### Texte de la question

Mme Sylvia Bassot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le maintien de la section sciences économiques et sociales en lycée. Des rumeurs persistantes font état d'une remise en cause de cette filière et de ce bac ES. De nombreux parents et dirigeants d'entreprises s'inquiètent de voir éventuellement supprimer une section qui démontre toutes les années son utilité sur le marché du travail. Cette filière est la complémentarité indispensable des filières scientifiques et littéraires, puisqu'elle permet aux jeunes n'ayant pas de dispositions particulières pour l'une et l'autre de s'orienter vers un baccalauréat ES. Aussi, Sylvia Bassot voudrait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement sur l'avenir de la section ES du lycée.

### Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvia Bassot](#)

**Circonscription :** Orne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14335

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2607

**Réponse publiée le :** 1er juin 1998, page 3037